



Force Ouvrière : FO Generali

Un syndicat indépendant pour les revendications des salariés



Retrouvez-nous sur <http://fogenerali.unblog.fr>

5 juin 2014

Notre syndicat FO, représenté au comité européen, pose une question à MARIO GRECO

Generali France a poursuivi, ces dernières années, une politique de redressement technique qui s'était traduite par une baisse de son chiffre d'affaire et une perte importante de clients. Les salariés ont souffert de cette politique en subissant des restructurations permanentes et des baisses d'effectif.

Selon ses dirigeants, Generali France a fini son redressement technique et s'est engagé dans une croissance de ses activités. Le nombre de contrats automobiles et habitations a recommencé à augmenter et la Direction de Generali France affirme vouloir retrouver une croissance de son chiffre d'affaire à la fois par l'activité internet et par la vente traditionnelle et a d'ailleurs pris l'engagement d'augmenter, au moins pendant 3 ans, les effectifs des réseaux commerciaux salariés ainsi que des agents. Elle entend également retrouver la confiance des courtiers.

Mais comment obtenir la confiance des salariés sur cette volonté de croissance, comment la prendre au sérieux si la politique de baisse des effectifs administratifs se poursuit ?

Les services sont déjà surchargés de travail, les départs, notamment en retraite, ne sont pas remplacés, les conditions de travail sont très difficiles et se traduisent par une souffrance au travail que nous constatons quotidiennement. Sans augmenter les effectifs on aboutirait à des pressions renforcées, à la généralisation des contrôles individuels humiliants que les salariés ne supportent déjà plus aujourd'hui.

Si cette volonté de croissance est réelle, la Direction doit s'engager à augmenter les effectifs en commençant par remplacer les départs en retraites et par la requalification en CDI des emplois précaires. Nous demandons à Mario Greco de s'exprimer sur cette politique de croissance du chiffre d'affaire en France et de s'engager sur l'augmentation des effectifs tant pour les commerciaux que pour les administratifs.

COMMUNIQUE FO ET CGT

Le message publié dans l'intranet sur le jugement du TGI de Paris du 27 mai 2014 est contraire à la vérité.

Les syndicats FO et CGT n'ont pas réclamé l'annulation de la procédure d'information consultation du CE DMSO et du CCE sur le projet GIS puisque la loi rétrograde du 20 juin 2013 ne le permet plus.

Les syndicats FO et CGT ont demandé au profit du CE et du CCE communication des documents suivants :

- Les projets de statuts officiels de GIS et de la succursale française
- Le projet d'apport partiel d'actifs de GENERALI France vers GIS ou au moins une description détaillée
- La communication officielle au comité d'entreprise de l'étude de risque réalisée par GENERALI FRANCE sur les data center italien, allemand et français
- Une indication du coût prévisible en 2014 de l'opération pour GENERALI FRANCE
- Des prévisions sur les effectifs tant internes qu'externes

Ces documents auraient permis au CE et au CCE de défendre les intérêts des salariés concernés qui sont dans la totale ignorance de leur avenir depuis le transfert des activités de production informatique vers GIS.

Les syndicats FO et CGT n'ont pas été déboutés mais déclarés irrecevables. Le TGI a considéré que ni les syndicats ni des élus ne pouvaient agir puisque que la majorité des élus CFDT, UNSA et CFE-CGC du CE a « admis la possibilité d'émettre un avis sur le projet au regard de la consistance de l'information délivrée par la Direction ».

Le TGI n'a donc pas examiné, à cause de cet avis rendu, la pertinence des demandes de nos syndicats.

Les salariés apprécieront.

GENERALI SOIGNE SES SALARIÉS
 C'est une première.
 L'assureur Generali va mettre à la disposition de ses 7 000 salariés en France un dispositif de suivi de leur santé via des objets connectés. L'entreprise a conclu un partenariat avec la société Withings (balances connectées, tensiomètres...). Alors, *big brother* au bureau ? Pas du tout, répond la direction. Les données de chaque salarié resteront strictement confidentielles et consultables uniquement par l'intéressé.



« Generali soigne ses salariés » ... avec des objets connectés ! Et en continuant à aggraver les conditions de travail !

Les CHSCT n'ont pas été consultés alors que, selon cet article le partenariat avec la société Withings est déjà conclu. Pourtant ces nouvelles technologies posent de graves problèmes éthiques et de santé. **FO** demande le respect du droit du travail et la consultation préalable des institutions représentatives du personnel.

FO pose une autre question. Si Generali se soucie de notre santé, qu'elle commence par mettre fin au stress, aux contrôles individuels du rendement, aux restructurations permanentes et par des embauches en CDI pour augmenter les effectifs, remplacer les départs à la retraite et requalifier les contrats précaires. (Voir page précédente notre question à Mario Greco)

Les salariés de Generali seraient-ils les cobayes d'un bouleversement qui menace les libertés publiques ?

L'Argus des Assurances de cette semaine présente un article de Gilles Babinet « Digital champion auprès de la commission européenne » qui s'énerve contre la CNIL dont il dénonce les prérogatives et la posture, qui s'insurge contre ceux qui brandissent la question de la vie privée ou de la sauvegarde de l'emploi.

La FFSA ne le cache pas, il s'agit de bouleverser les pratiques d'assurances. Les assurés en auto, MRH et santé seraient contraints d'accepter d'être connectés en permanence pour permettre aux assureurs de mesurer leur comportement et leur état de santé ce qui déterminerait la tarification applicable.

C'est un monde horrible sans sécurité sociale, sans solidarité, sans droit collectif qu'on nous prépare.

Cet article de l'Argus, comme de nombreux dirigeants de l'assurance, ne cessent de répéter « si nous ne le faisons pas, c'est Google qui le fera ». C'est oublier vite que Google ne peut agir que si les gouvernements renoncent aux libertés publiques, que si le droit des assurances est contourné et même à la condition d'ignorer et donc de remettre en cause les conventions collectives des assurances.

Les évolutions technologiques devraient être mises au service de l'humanité et non du profit. Au fond, c'est la mort programmée de la sécurité sociale par les différents pactes d'austérité qui permet ces bouleversements contraires aux libertés publiques.